

COMMUNE DE MOUTIER-D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CATHELOT, Maire, selon convocation en date du 11 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DEPEIGE Isabelle et LAFAURE Anny
Messieurs CATHELOT Guy, GERARD Alain, GRAVERON Geoffrey,
GRAVERON Jean-Luc, JUILLET Didier, TERRAILLON Tanguy et SIMONET
Patrice

EXCUSES : Monsieur PALLEAUX Jean-François
Monsieur SINS Matheu qui a donné pouvoir à Monsieur GERARD Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LAFAURE Anny

Présence de Madame Clémence LEICHT, secrétaire de mairie.

La séance est ouverte à 18H15. Elle est enregistrée.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente
2. Décisions modificatives
3. Rapport annuel 2022 du SICTOM
4. Marché de maintenance éclairage public
5. Protection Sociale Complémentaire
6. Adhésion AMR23
7. Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire soulève une question sur la délibération n°2023-065 portant sur les remboursements des frais engagés par les élus : il souhaite savoir si les frais de déplacement en train sont pris en charge. Ce point sera vérifié avant le prochain conseil municipal.

2 - Décision modificative

Délibération n° 01/17/01/2024

Pour :10

Contre :0

Abstention :0

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser des virements de crédits du budget annexe de l'assainissement.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	6215		232.00			
Reversement aux agences de l'eau				706129		232.00
Fonctionnement dépenses			232.00			232.00

COMMUNE DE MOUTIER-D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 JANVIER 2024

Après examen et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la décision modificative n°3 du budget annexe 2023 conformément au tableau présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative

3 - Adhésion à un groupement de commande pour « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public »

Délibération n° 02/17/01/2024

Pour :10

Contre :0

Abstention :0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la commune de Moutier-d'Ahun a des besoins en matière de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Moutier d'Ahun au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- Décide l'adhésion de la commune de Moutier-d'Ahun au groupement de commandes pour les « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public » pour une durée illimitée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de Moutier-d'Ahun,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Moutier-d'Ahun est partie prenante,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Moutier-d'Ahun est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

4 - Protection Sociale Complémentaire

Les collectivités auront l'obligation de participer à la protection prévoyance des agents à partir du 1^{er} janvier 2025 et à la protection santé à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les centres de gestion (CDG) auront l'obligation de proposer aux collectivités qui dépendent d'eux un contrat de prévoyance collectif pour le 1^{er} janvier 2025.

Le CDG de la Creuse (CDG23) a demandé aux collectivités de confirmer leur intention d'adhérer au contrat qui est en cours d'étude.

COMMUNE DE MOUTIER-D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 JANVIER 2024

La lettre d'intention pour la commune va être envoyée et il faudra fournir également un tableau de données sur les arrêts de travail des agents communaux de 2019 à 2023.

Le CDG23 va faire une saisine collective du Comité Social Territorial (CST) le 08 février 2024.

Le conseil municipal devra prendre une délibération courant mars 2024 à la suite de la réunion du CST.

5 - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Creuse

Délibération n° 02/17/01/2024

Pour :10

Contre :0

Abstention :0

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer pour l'année 2024 à l'Association des Maires Ruraux de la Creuse (AMRF) qui défend, promeut et représente les communes rurales du département.

La cotisation pour l'adhésion 2024 s'élève à un total de 110 € comprenant :

- 75 € pour la cotisation nationale
- 25 € pour la cotisation départementale
- 10 € pour l'abonnement mensuel « 36 000 communes »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire d'adhérer à l'AMRF pour l'année 2024,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

6 – Questions diverses

Toiture mairie : la toiture de la mairie est en mauvais état, il est urgent de procéder à des travaux de réparation afin de retarder au maximum sa réfection complète.

Un devis a été signé avec l'entreprise LAFONT pour un montant de 1 716,00 € T.T.C.

Rénovation abbaye : Monsieur RIMBAUD (DRAC de Limoges) a adressé un courrier à la mairie rappelant les projets pour la restauration de l'abbaye. C'est un programme de travaux sur plusieurs années qui est à envisager. Une étude financière devra être menée avec Monsieur RIGONNET, conseiller aux décideurs locaux. Le projet pourrait être financé à hauteur de 80% du montant H.T. Monsieur le Maire fait part de son inquiétude sur les risques actuels de sécurité exposés par les visiteurs et la responsabilité de la commune.

Madame la Préfète de la Creuse soutient le projet de restauration et chargera le nouveau Secrétaire Général de monter un comité de pilotage.

Monsieur le Maire informe le Conseil du bilan des visites de l'abbaye.

Office de tourisme : Le 10 janvier, le Maire et les deux adjoints ont participé à une réunion avec l'office de tourisme afin de préparer la saison touristique 2024 qui devrait démarrer le 7 février.

Atelier municipal : L'alarme de l'atelier municipal doit être vérifiée. L'installation d'un nouveau système d'alarme est à envisager.

Matériel communal : L'agent communal a nettoyé la place de l'église des feuilles mortes. Monsieur le Maire propose d'acquérir une remorque basculante pour le tracteur afin de faciliter le travail de l'agent, notamment pour le transport des feuilles et branchages mais aussi pour l'entretien des voies communales. Des devis seront demandés.

SICTOM de Chénérailles : la demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) pour le projet de déchetterie sur le territoire de Moutier d'Ahun (Pont-Evrard/Pontsebot) a reçu un avis défavorable de Monsieur le Maire et de la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels,

COMMUNE DE MOUTIER-D'AHUN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 JANVIER 2024

Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Un arrêté d'opposition au CUB a été émis par la DDT et envoyé au SICTOM.

Monsieur Didier JUILLET pose une question sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) subie par les administrés.

Evènements sur la commune : Un vide-grenier sera organisé à Notre-Dame du Moulin le 1^{er} avril 2024 et la biennale de la céramique aura lieu les 7 et 8 septembre 2024.

SDEC23 : Le groupement de commande pour l'achat d'électricité et de gaz va être renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2026.

Guinguette : Monsieur GRAVERON Geoffrey demande des informations au sujet de la guinguette qui n'a pas repris d'activité. Madame DEPEIGE Isabelle rappelle les irrégularités passées.

Logements communaux : Madame LAFURE Anny demande qui acquitte la redevance d'assainissement des logements du Presbytère. Elle souhaite que le Conseil ait connaissance des baux d'occupation.

Jardin du Presbytère : Madame LAFURE Anny demande ce qu'il advient du jardin du Presbytère. M. le Maire répond que l'entretien sera fait au printemps et que des plantations sont envisagées pour novembre 2024.

Pont de Chantegrelle : Madame LAFURE Anny demande si quelqu'un est allé s'assurer de l'état du petit pont. M. le Maire répond négativement et dit que cela sera fait ultérieurement.

Curage des fossés : Madame LAFURE Anny souhaite savoir si un devis a été demandé pour le curage des fossés des voies communales. Monsieur le Maire attend d'avoir plus de visibilité sur les finances de la commune avant de s'engager.

La séance est levée à 19h50.

Délibération n°	Objet
01/17/01/2024	Décision modificative
02/17/01/2024	Adhésion à un groupement de commande pour « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public »
03/17/01/2024	Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Creuse

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Guy CATHELOT

Anny LAFURE

